



Mairie de Peyrieu

15 Rue des écoles – 01300 PEYRIEU

Tél : 04.79.42.00.14

@ : communedepeyrieu@orange.fr

ARRETE n° 11092024 MUNICIPAL PORTANT MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE PEYRIEU POUR L'INSTAURATION DU DROIT DE PREMPTION URBAIN SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE

Le Maire de la commune de PEYRIEU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles R 151-52-12 et R 153-18,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 28 août 2024,

Vu la délibération du 28 août 2024 approuvant l'instauration du droit de préemption urbain du Plan Local d'Urbanisme,

Article 1 : Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de PEYRIEU est mis à jour à la date du présent arrêté, conformément à l'article R 153-18,

A cet effet, sont intégrées en annexe du plan local d'urbanisme, les différentes délibérations citées précédemment.

Article 2 : La mise à jour est effectuée sur les documents tenus à la disposition du public en Mairie.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant un mois.

Article 4 : Le présent arrêté sera adressé à Madame la Préfète de l'Ain et à la Direction Départementale des Territoires de l'Ain.

Fait à PEYRIEU, le 11 Septembre 2024

Le Maire ou son adjoint en charge de
l'urbanisme

